

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

**Hydro-Québec accepte le projet de parc éolien
communautaire de la MRC**

(Sorel-Tracy, le 21 décembre 2010) - Hydro-Québec Distribution annonce que le projet de parc éolien communautaire de la MRC de Pierre-De Saurel fait partie des 12 soumissions qu'elle vient d'accepter dans le cadre de son appel d'offres lancé le 30 avril 2009.

« Il s'agit d'une excellente nouvelle pour la MRC de Pierre-De Saurel, » a déclaré le préfet Gilles Salvas.

Rappelons que la MRC, qui est depuis quelques années à l'affût de nouvelles sources de revenus, avait d'abord procédé à différentes études exploratoires pour ensuite les approfondir avant de décider, compte tenu des résultats obtenus, de présenter une soumission à Hydro-Québec Distribution.

Le Conseil de la MRC avait par ailleurs résolu d'aller de l'avant en prenant en charge elle-même ce projet de 12 éoliennes qui sera localisé dans les municipalités de Saint-Aimé, Saint-Robert et Yamaska, et qui produiront 24,6 MW d'électricité. Précisons qu'Hydro-Québec Distribution a convenu que la mise en service du parc devra être faite entre le 1^{er} juin et le 1^{er} décembre de l'année 2015.

« La MRC de Pierre-De Saurel est la seule MRC du Québec à avoir présenté un projet de parc éolien 100 % communautaire, c'est-à-dire sans la participation financière d'un partenaire privé. Le projet s'autofinancera et apportera annuellement des profits de plus de 1 M\$ dans la région, » s'est réjoui M. Salvas. Ce dernier estime que cette initiative « 100 % MRC » a été un des éléments déterminants pour l'acceptation du projet par Hydro-Québec Distribution.

L'ensemble des douze projets retenus représente des investissements de l'ordre de 730 millions de dollars pour les parcs éoliens et de 260 millions de dollars pour le transport de l'électricité.

Localement, l'investissement s'élèvera à quelque 60 millions de dollars. La MRC remettra en redevances un montant équivalant à 2,7 % des revenus bruts aux municipalités concernées, ainsi qu'un pourcentage équivalent aux propriétaires des terres où les éoliennes seront installées, ce qui représente, pour chaque éolienne, un montant évalué à quelque 16 000 \$ par année. Les membres du Conseil de la MRC détermineront plus tard à quoi seront affectés les profits résiduels (projets régionaux, municipaux, fonctionnement de la MRC, etc.).

La prochaine étape pour la MRC est de conclure avec HQ un contrat d'ici le 25 février prochain, contrat qui sera par la suite soumis à la Régie de l'énergie pour approbation. La MRC, en tant que promoteur, a la responsabilité d'obtenir toutes les autorisations et tous les permis requis pour la construction des parcs éoliens avant de procéder au début des travaux de construction. Des audiences publiques (BAPE) sont également prévues au début du processus.

- 30 -

Source :

Hélène Goulet

Agente de communication par intérim

MRC de Pierre-De Saurel

450 742-4393

goulethelene@videotron.ca